

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 30 novembre 2016.

**RÉSOLUTION**

**2016-005**

**ADMINISTRATION**

**VERSEMENT DES SALAIRES DU PERSONNEL RÉFÉRENDIAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 2 avril 2013, une résolution quant à la rémunération du personnel électoral (no. 107-2013);

**CONSIDÉRANT QU'**un référendum a eu lieu le 20 novembre 2016 au sujet du Règlement d'emprunt numéro 501-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a transmis à la Commission la liste du personnel référendaire engagé dans le cadre de la tenue du scrutin;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission approuve les salaires à verser au personnel référendaire, par chèques portant les numéros 0016265 à 0016318, lesquels totalisent un montant de 7 734,48 \$;

Ces sommes sont imputées au poste budgétaire 02.140.01.141.

La secrétaire de la Commission,

  
POUR Céline Lahaie, notaire